



Le grand témoin

Patrice Cahart a été haut fonctionnaire à Bercy. Il est l'auteur de *La Peste éolienne*. Une démonstration implacable et chiffrée.

► **Patrice Cahart, vous vous dites « plus vert que les Verts ». Pourquoi cette charge contre les éoliennes qui sont présentées comme l'énergie propre par excellence ?**

Je prends le péril climatique très au sérieux, et suis en conséquence d'accord avec les Verts sur la majeure partie de leur programme. Leur erreur est de s'acharner à promouvoir l'éolien, source d'énergie deux fois malpropre : l'éolien est intermittent, une éolienne, en France, fonctionne à 25% environ de sa capacité. Pour assurer aux consommateurs la fourniture régulière dont ils ont besoin, il faut donc faire appel au gaz, qui n'est ni propre ni renouvelable, et dont le fournisseur principal sera, de plus en plus, la Russie. En raison de cette intermittence, et du fait que la durée de vie des engins n'excède guère 20 ans, la construction d'éoliennes est une forte consommatrice de matériaux dont la production émet du carbone. Ainsi, pour une production de 1 kilowatt-heure, l'éolien consomme huit fois plus de béton, vingt fois plus d'aluminium, vingt-six fois plus d'acier que le nucléaire. De surcroît, l'éolien est l'un des facteurs qui contribuent à la réduction catastrophique des effectifs d'oiseaux et de chauves-souris. En continuant de promouvoir néanmoins ce fléau, les Verts tournent le dos à leurs idéaux. Ils doivent, ou bien changer de discours, comme l'a fait, par exemple, Antoine Waechter, ou bien rendre ce nom de Verts qu'ils ne méritent plus.

► **Vous écrivez que les promoteurs de l'éolien n'ont pas pour dessein la défense du climat. Quel est, selon vous, leur véritable objectif ?**

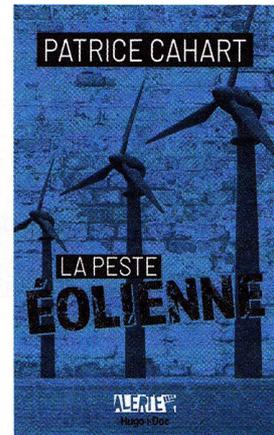
Ces promoteurs sont des chefs d'entreprise et non des philanthropes. Leur but principal est donc la réalisation de profits. Ce sont les hommes politiques,

en premier lieu, et les techniciens du ministère de la Transition écologique qui encourent le blâme, pour avoir monté un système pervers. Il ne faut pas s'étonner que les promoteurs veuillent en profiter. Les exploitants éoliens bénéficient en effet d'une garantie de recettes sur vingt ans. En conséquence, et mis à part les projets adoptés à la suite d'appels d'offres, la moitié environ de leur chiffre d'affaires provient de versements de l'État. C'est une situation sans autre exemple dans l'économie française.

► **Quel est le coût pour le consommateur-contribuable de la politique éolienne terrestre et maritime de la France ? Quelles conséquences sur la facture d'électricité ?**

Si l'on « remplace » d'ici à 2035, comme le voudrait la programmation pluriannuelle de l'énergie, douze réacteurs par de l'éolien et du photovoltaïque (à raison des 2/3 pour le premier et d'1/3 pour le second), il en coûtera, d'après mes calculs, 145 milliards d'euros

- y compris la ramification du réseau et la force de secours. Depuis le 1^{er} janvier dernier, le financement n'est plus assuré par les taxes spéciales qui subsistent, mais de façon directe, par le budget général de l'État. Il n'est donc pas aisé d'en prédire l'incidence sur les factures des consommateurs. L'exemple de l'Allemagne, ce pays qui s'est tant investi dans l'éolien et dans le photovoltaïque, en donne néanmoins une idée. Pour les particuliers, l'électricité y coûte 70% de plus qu'en France. ●



La Peste éolienne de Patrice Cahart, Hugo Doc, mai 2021, 156 pages. 9,95 €

Voir l'émission de *Contribuables Associés* avec Patrice Cahart sur notre site : bit.ly/3ykGvY8

